



# Installateur/trice en chauffage CFC, Installateur/trice sanitaire CFC, Ferblantier/ière CFC, édicition

Remplace: INFOformation&profession «Ferblantier/ière CFC, édicition» du 01.11.2023.

**Installateur/trice en chauffage CFC**

SWISSDOC 0.440.26.0, 5.440.6.0, n° 47605

**Installateur/trice sanitaire CFC**

SWISSDOC 0.440.43.0, 5.440.14.0, n° 47706

**Ferblantier/ière CFC**

SWISSDOC 0.440.47.0, 5.440.15.0, n° 45405

Durée de la formation: 4 ans

Révision partielle – Ordonnances sur la formation professionnelle initiale

En juin 2024, l'Assemblée des délégués de suisselec, l'organe responsable de ces trois formations professionnelles initiales (FPI), a décidé de fixer les exigences posées aux formatrices et formateurs au niveau du certificat fédéral de capacité (CFC), et non plus au niveau de la formation professionnelle supérieure (brevet fédéral). Pour cette modification, soutenue par la Commission de développement des professions de la CSFP, il a été convenu, en entente avec cette dernière, de ne pas procéder à une audition.

Les ordonnances sur la formation professionnelle ont été révisées comme suit:

Édicition:

15 août 2024

Entrée en vigueur:

1<sup>er</sup> octobre 2024

La version imprimée des ordonnances de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch) et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch).